



## **POINT D'INFORMATION AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES DU 30 AVRIL**

Ce point d'information traditionnel hebdomadaire débute à 10H45.

Monsieur Demonet indique que la Direction locale a (enfin!) accédé à la demande des organisations syndicales de disposer du taux de présentiel des agent(e)s par type de structure dans le département. Il s'avère qu'en moyenne celui-ci oscille entre 25 et 30% dans l'Aude contre 22% au niveau national.

Le DDFIP indique que le département se situe dans la moyenne de l'inter-région et que le centre de contact de Carcassonne la fait augmenter.

La CGT demande alors pour quelles raisons des trésoreries connaissent un taux de présentiel supérieur à 50% ! Il ne s'agit, de surcroît, pas de postes avec un faible effectif, ce qui pourrait expliquer un taux anormalement élevé mais peu significatif.

Solidaires Finances Publiques ajoute que cette situation est incompréhensible alors que le présentiel doit demeurer à ce jour l'exception. Pourquoi le travail à distance n'est-il pas mis en œuvre dans ces postes ?

De même, au centre de contact, il apparaît que sur 4 cadres A susceptibles d'être présent(e)s, 3 ou 4 (un cadre est en garde d'enfant(s) en alternance une semaine sur deux) le sont en permanence ! À la question de savoir pourquoi le travail à distance ne leur est pas proposé, la réponse est que « ce n'est pas possible puisque les cadres distribuent le travail » !

Il nous semble pourtant parfaitement possible de « distribuer le travail » à distance, aucune contrainte technique ne l'empêchant à ce jour ! Nous invitons donc les personnels concernés, pour leur santé, celle de leurs proches et celle des agent(e)s présent(e)s sur site à demander le bénéfice immédiat du travail à distance.

Pour ce qui concerne les SIE, madame Goutaudier indique que le personnel ne peut travailler à distance, notamment parce qu'il faudrait passer les opérations comptables ! Nous ne croyons en rien à cette affirmation : nous n'avons, en particulier, eu de cesse de réclamer qu'un seul arrêté comptable soit effectué par semaine (voir en particulier notre droit d'alerte intersyndical du 18 mars!), ce qui aurait notamment permis un nombre de travailleur(se)s à distance plus nombreux(ses) !

Sans aucune réponse satisfaisante à ce jour ! Mais surtout, comment envisager que des agent(e)s puissent télétravailler sans qu'une dotation suffisante de micro-ordinateurs portables n'ait été commandée bien en amont ?

Monsieur Demonet répond qu'il va étudier le problème pour l'ensemble de ces postes et services. Nous serons très vigilants sur ce sujet, y compris après la date de dé-confinement : le DDFIP a indiqué (et nous partageons entièrement son opinion!) que la priorité était la santé des agents sur toute autre problématique. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté sur ce taux de présentiel dans votre poste ou service, ainsi que vos solutions pour y faire face !



Solidaires Finances Publiques souhaite ensuite que le sujet des télé-travailleur(se)s soit abordé. En effet, y compris après la période de confinement, ceux-ci et celles-ci demeureront en travail à distance. Il importe donc de s'assurer que leurs conditions matérielles sont optimales (micro-ordinateurs portables performants sans nécessité de double écran, connexion internet satisfaisante,...) et que l'ergonomie des locaux du ou de la télé-travailleur(se) soit adaptée en conséquence.

C'est pourquoi nous demandons à la Direction locale d'interroger les agent(e)s concerné(e)s ce qui permettra, d'autre part, de vérifier que celles-ci et ceux-ci ne sont pas en situation de souffrance au travail.

Monsieur Demonet indique qu'il partage ces préoccupations et que des consignes seront données aux chef(fe)s de service afin de contacter individuellement les agentes et agents travaillant à distance.

Sur le plan des congés et ARTT que notre Ministère compte nous voler, le DDFIP indique que l'instruction pourtant prévue en début de semaine n'est toujours pas parue.

Nous subodorons que ce retard est dû au recours devant le Conseil d'État déposé par Solidaires Finances Publiques et qui sera étudié dans les tous prochains jours.

Nous ne pouvons que féliciter notre Bureau National de cette initiative et cette défense acharnée des droits les plus élémentaires des agent(e)s public(que)s !

Concernant le dé-confinement, monsieur Demonet indique ne pas avoir à cette heure d'éléments en provenance de la DGFIP et notamment sur le sort à réserver aux agent(e)s en garde d'enfant(s) ou en situation de fragilité. Toutefois, il a d'ores et déjà anticipé les opérations à venir en demandant aux chef(fe)s de service de remonter les informations concernant les activités qui mériteraient d'être reprises immédiatement ou progressivement ou l'aménagement des locaux à prévoir en fonction des divers scénarios de reprise d'activité. Pour le DDFIP, quelques principes seront à respecter et notamment une reprise qui ne sera pas immédiate le 11 mai ainsi que des missions à exercer devant véritablement être essentielles.

En toute hypothèse, il n'y aura pas d'accueil physique sauf éventuellement sur rendez-vous, au cas par cas.

Le DDFIP annonce par ailleurs que la réunion du groupe de travail permettant des mesures adoptées conjointement et en concertation entre les représentants du personnel et la Direction locale sera organisée la semaine prochaine en mode CHSCT (voir le compte rendu de cette instance).

Ces annonces vont a priori dans le bon sens en n'exposant pas inutilement les agent(e)s sur l'autel de la campagne impôt sur le revenu par exemple.

Sur ce dernier point, nous proposons que la DDFIP intervienne auprès de l'Association des Maires de France de l'Aude pour que les communes du département recensent les éventuel(le)s contribuables privé(e)s d'internet et de moyens de transport pour que leur SIP de rattachement puisse les rappeler au téléphone pour la résolution de leurs problèmes de déclaration de revenu.



Les chiffres de cette campagne font état de 30% de sollicitations supplémentaires au niveau national par rapport à la même période l'année précédente.

Ainsi, pour les seuls centres de contact, 3 fois plus d'appels ont été recensés !

Ceci semble s'expliquer par un report sur le téléphone des contribuables n'ayant pu être reçu(e)s physiquement dans nos services suite au confinement.

Solidaires Finances Publiques aborde alors la question du soutien éventuel des services concernés par cette campagne impôt sur le revenu. Monsieur Demonet répond à cet égard que 2 agent(e)s du PCRFP sont en renfort du centre de contact de Carcassonne. Pour les SIP, aucune surcharge particulière n'a été portée à la connaissance de la Direction locale même si l'activité est très soutenue. Au cas où cela serait le cas, des personnels de la DIRCOFI ou du PCRFP seraient susceptibles d'être appelés en renfort.

Solidaires Finances Publiques évoque alors le sujet d'un courrier adressé au niveau national par l'Association des Maires de France (AMF) qui se plaint d'un délai de paiement des dépenses des collectivités locales trop élevé. Nous souhaitons savoir si une telle situation a été constatée dans l'Aude.

Monsieur Demonet répond qu'aucune récrimination n'a été enregistrée de la part des élus locaux. Il ajoute que d'après les chef(fe)s de service, sur le secteur public local, les missions prioritaires sont maîtrisées. Un point de l'activité et d'éventuels dysfonctionnement est alors effectué sur l'ensemble des métiers de la DDFIP : aucune situation ne méritant une attention particulière ne serait à signaler par les chef(fe)s de service.

Par contre, si vous constatez des difficultés dans votre poste ou service, merci de nous le faire remonter pour saisine de la Direction locale.

Le DDFIP indique que la création prévue initialement au 1er septembre 2020 du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) est reportée à une date ultérieure. À ce stade, il est fait état d'un report, non d'un abandon pur et simple comme Solidaires Finances Publiques l'exige !

Comme sur les sujets du « Nouveau Réseau de Proximité », de la fusion des Services de Publicité Foncière de Carcassonne et Narbonne ou autres forfaitures, nos revendications d'abrogation restent totalement et plus que jamais d'actualité !

Nous aurons l'occasion, dès que la situation sanitaire redeviendra normale, de reprendre le combat déterminé pour l'abandon de ces mesures toxiques !

Enfin, le sujet des mutations est abordé puisque l'épidémie de COVID-19 a conduit à un décalage des mouvements pour cette année. Le mouvement local se déroulera comme prévu en juin : compte-tenu de la suppression des CAP locales de mutation, la CGT souhaite savoir si des mesures ont été prises par la Direction pour informer les organisations syndicales des décisions prises préalablement à leur adoption. Rien n'étant décidé pour l'heure, monsieur Demonet propose d'y réfléchir et de rapidement revenir vers nous pour nous proposer un mode opératoire.

La CGT et Solidaires Finances Publiques se déclarent partisans de la réunion des représentant(e)s élu(e)s en CAPL de chaque organisation syndicale avant publication du mouvement local de mutation pour les informer et éventuellement discuter des propositions de la Direction.



Nous serons très attentifs au respect des règles en vigueur, à une transparence totale et à une égalité de traitement entre agent(e)s que la suppression annoncée des CAPL de mutation vise manifestement à empêcher !

La séance se clôt à 12H45 : la prochaine audio-conférence se déroulera le jeudi 7 mai après-midi et aura vocation à préparer l'après confinement.